N° 2025.09.11

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE 2026-2029

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de revoir les contrats d'assurance de la commune et de choisir le cabinet d'audit CONSULTASSUR pour réaliser l'étude et la procédure d'appel public à la concurrence.

Elle présente le rapport du cabinet d'audit et le compte-rendu de l'appel d'offre qui constate une hausse des primes dans les lots « Dommages aux biens », « Responsabilité civile » et « Protection juridique » et une légère baisse pour le lot « Automobile ».

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. de retenir l'offre de GROUPAMA pour le lot n° 1 : dommages aux biens pour la somme de 11 776,58 € T.T.C.
2. de retenir l'offre de SMACL pour le lot n°2 : responsabilité civile pour la somme de 4 316,40 € T.T.C.
3. de retenir l'offre de GROUPAMA pour le lot n° 3 : flotte automobile pour la somme de 3 084,00 € T.T.C.
4. de retenir l'offre de SMACL pour le lot n°4 : protection juridique pour la somme de 1 074,73 € T.T.C.
5. de donner pouvoir au Maire de signer les contrats correspondants.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.